

Ouverture de la permanence le jeudi

11 décembre à 16h

\*URBAnic Patrice Rue du château d'eau

N° parcelle 85.

Ce projet impacte directement ma propriété, presque la moitié de mon terrain situé à l'arrière de ma maison. Cette atteinte à ma parcelle est disproportionnée et injustifiée. Je suis opposé à ce projet!!

Voir courrier ci-joint

Clôture de la permanence à 19h



GAULARD Martine  
Commissaire - Enquêteur

M.Urbanc Patrice  
18 rue du Château d'eau  
57800 Béning lès Saint-Avold

Béning lès Saint-Avold le, 11/12/2025

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je soussigné(e) Patrice Urbanc 18 rue du Château d'eau 57800 Béning lès St-Avold, souhaite exprimer mon opposition au projet d'urbanisation prévu dans le secteur 1AU « WEIDENETZEL », rue du Château d'eau, tel qu'il apparaît dans le projet de Plan Local d'Urbanisme.

Ce projet impacte directement ma propriété, puisque la moitié de mon terrain situé à l'arrière de ma maison est concernée. Cette atteinte à ma parcelle est disproportionnée et injustifiée.

Par ailleurs, ce projet entraînerait des conséquences négatives pour l'ensemble des riverains :

- Augmentation du trafic routier dans le village, avec nuisances sonores et visuelles.
- Dégradation de la qualité de vie et perte de tranquillité.
- Diminution de la valeur financière des biens immobiliers.
- Disparition d'espaces verts, pourtant essentiels à l'équilibre environnemental et paysager du secteur.

Je ne suis pas opposé à l'idée de répondre aux besoins en logements de la commune, mais je considère que le choix du secteur 1AU « WEIDENETZEL » est inadapté. Je formule donc les contre-propositions suivantes :

- Déplacer le périmètre d'urbanisation vers des zones non bâties ou des friches disponibles, afin de préserver les terrains déjà habités.
- Réduire le périmètre du projet pour exclure les parcelles construites et les jardins attenants aux habitations.
- Favoriser la densification douce des zones déjà urbanisées (combler les dents creuses, réhabiliter les logements vacants) plutôt que d'étendre l'urbanisation.
- Intégrer une zone verte tampon ou un espace naturel protégé pour limiter les nuisances et préserver la qualité de vie des habitants.

En conséquence, je demande que le secteur 1AU « WEIDENETZEL » soit retiré ou modifié dans le PLU, afin de préserver les droits des propriétaires et la qualité de vie des riverains, tout en permettant un développement urbain plus équilibré et respectueux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

*M. Urbanc* Patrice Urbanc

